CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E36573** **VALABLE JUSQU'AU** **24/06/2027**

ÉDITÉ LE 24/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1987

Raison sociale : MACONNERIE PINTO

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/12/2025

Capital : 24 000

4 IMPASSE DES LYS
ZAE RUMILLY SUD
74150 RUMILLY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ANNECY 87 B 141

Siret : 340 489 889 00022

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8401420

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 5758073904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 5758073904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 50 64 56 73 **Fax :** 04 50 01 06 11

Portable : 06 13 13 01 80

Responsabilité légale :
LC-JAC (818 586 455) / BOLLARD LAURENT PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.pinto-maconnerie.fr

E-mail : f.fontaine@pinto-maconnerie.fr

Effectif moyen : 45 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 14 239 666 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	45	04/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

24/06/2026 09:53

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.